

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU MARDI 20 MAI 2025

Secrétaire de séance: M. Nicolas TERRAPON

Absent Excusé : M. PICARD Armel qui a donné procuration à Mme Marlène RENAUD

Absent : M. VUILLEMIN Charly

1) Présentation du projet de brocante par L'association L'éco'lette

M. TAILLARD Olivier représentant « L'association L'éco'lette » fait part d'un projet d'organisation d'une brocante le dimanche 31 août 2025.

Le conseil municipal donne son accord pour l'occupation du domaine public.

« L'association L'éco'lette » a fait parvenir en mairie un courrier concernant la proposition de visite de l'ancienne maison de justice.

2) Transfert de la compétence assainissement à la CCPR

ajourné trop tôt pour délibérer.

3) Adhésion de la commune de Noël Cerneux au Syndicat d'eau du Plateau du Russey

ajourné trop tôt pour délibérer.

4) Devis rénovation ou remplacement de 2 armoires d'éclairage public

L'entreprise BALOSSI MARGUET propose de rénover ou de remplacer 2 armoires d'éclairage public, rue de La Boussotte, et route du Mémont travaux non prévus au budget. A voir en automne, si une ouverture de crédits est nécessaire.

Rénovation : $2 \times 1\,171.80 = 2\,343.60$ € HT (2 812.32 € TTC)

Remplacement $2 \times 1\,582.95$ € HT (3 799.08 € TTC)

L'entreprise conseille le remplacement.

Le conseil demande un devis d'une autre entreprise.

5) Devis d'entretien de voirie

Suite à une visite sur le terrain, l'entreprise DUBAT nous a envoyé ses devis pour l'entretien de la voirie en 2025 :

Devis pour chemins forestiers : Réparation 760 € ht (912 € ttc)

Devis pour la voirie : 3 990.00 € ht (4 788.00 € ttc)

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.

Pour information Mme le Maire présente un devis pour la réfection du Chemin de la vie des morts : 14 850.00 € ht (17 820.00 € ttc) . Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce devis.

Pour information, des élus devaient faire le tour de la commune pour recenser les panneaux de signalisation vieillissants. Ce rendez-vous a été annulé et reporté.

Des devis seront demandés aux différentes entreprises.

6) Renouvellement de la convention chasse

Mme le Maire expose que la convention établie entre la commune et la société de chasse du Bizot en date du 21 juin 2022 prend fin le 30 juin 2025 et qu'il est nécessaire de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler la convention établie entre la commune et la Société de chasse du Bizot.

Durée : 3 ans à compter du 01 juillet 2025

Prix : 150.00 € par an.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour établir et signer la convention.

7) Bail location du local au 1 rue de l'Eglise

Mme Le Maire expose aux membres du conseil que le bail avec Mme Camille DE HAAS, représentante de "Ondines Pole Dance" arrive à échéance le 14 août 2025 et qu'elle souhaite le renouvellement.

Le conseil est dans l'incertitude quand au devenir de ce bâtiment, situé au 1 rue de l'Eglise.

Clauses du contrat :

Durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction à compter du 15 août 2025.

Le contrat peut être dénoncé soit par le bailleur soit par le preneur avec un préavis de 2 mois.

Prix : 169 € mensuel, révisable annuellement au 01 janvier de chaque année suivant l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année précédente.

Charges :

Le locataire devra rembourser l'électricité consommée ttc, d'après le relevé du sous-compteur.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour renouveler le bail.

Pour info, les travaux de la fibre ne devraient plus tarder.

8) Demande de location du garage, 1 rue de l'Eglise (ajout à l'ordre du jour)

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme ESTERMANN Bernadette concernant la location du garage sis au 1 rue de l'Eglise.

Le conseil est dans l'incertitude quand au devenir de ce bâtiment, situé au 1 rue de l'Eglise.

Clauses du contrat :

Durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction à compter du 01 juillet 2025.

Le contrat peut être dénoncé soit par le bailleur soit par le preneur avec un préavis de 2 mois.

Prix : 600 € annuel, révisable annuellement au 01 janvier de chaque année suivant l'indice de référence des loyers du 3ème trimestre de l'année précédente.

Le Conseil Municipal donne son accord et donne pouvoir à Mme le Maire pour établir et signer le bail.

9) Diagnostic énergétique du logement, 1 rue de l'Eglise

Pour rappel, un diagnostic de performance énergétique a été réalisé le 31/03/2008 par la société Dominique GELIN à Vercel. Le logement était classé en E.

Mme le Maire propose de réaliser un nouveau diagnostic énergétique du logement sis au 1 rue de l'Eglise.

Le conseil donne son accord et demande à Mme le Maire de consulter des bureaux d'études.

10) Remboursement eau de la pâture du cimetière

Mme le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2017, concernant le remboursement d'eau de la pâture près du cimetière par le GAEC DU CHAMP DU MOULIN. Cette pâture est louée par le GAEC DEVILLERS de MONT DE LAVAL depuis le 01 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire rembourser annuellement le GAEC DEVILLERS de MONT DE LAVAL, l'eau qu'il consomme à la pâture près du cimetière de la manière suivante :

- 1/3 de l'abonnement
- la consommation relevée au sous-compteur au prix établi par Gaz et Eaux.

11) Matériel informatique

Notre contrat de copieur en leasing chez DIGITAL EST arrive à échéance au bout de 5 ans.

Actuellement, la location coûte 1 023 €/an. En 5 ans nous avons versé 5 115 € ttc

Frais de maintenance 0.0519 € par copie couleur

0.0051 par copie N/B

Pas de nouvelles de DIGITAL EST pour l'instant

Proposition RED X : avec la même marque XEROS dernier modèle

Achat et non location pour 3 700.00 € ht

Frais installation : 450 €

Frais de maintenance 0.028 € par copie couleur

0.0028 par copie N/B

Le conseil n'a pas assez de renseignements pour délibérer, à revoir ultérieurement.

• Affaires diverses

- Signature de la cession de terrain indivision ESTERMANN prévue le mardi 27 mai 2025
- Réunion le 27 mai ou le 10 juin concernant le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Réunion le mercredi 04 juin à 9h à la mairie et sur le terrain concernant le label AOC Bois du Jura
- Inauguration de l'Etang de Noël Cerneux le SAMEDI 21 juin à 11h
- fleurissement

Fin de séance à :22h15

Mme le Maire, RENAUD Marlène

